Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**76**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**90**
Secrétaire de séance : Catherine LUCAS	

L'an 2023, le 27 novembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 novembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-

Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pierre SILVE (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT

(SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET).

Pouvoirs :
M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) donne pouvoir à M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ;
M. Thierry LAINE (LOUYE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) donne pouvoir à M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES JONCHERETS) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET).

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Formant la majorité des membres en exercice (76 présents / 123 conseillers communautaires).

Secrétaire de séance : Catherine LUCAS

DELIBERATION N°2023—264 Déontologie – Mise en place du collège de déontologues des élus de de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
89 pour / 0 contre /1 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la création d'un collège de déontologues composé de trois personnalités qualifiées au service des élus de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et de ses communes membres volontaires ;

ARTICLE 2 : DÉSIGNE en qualité de membres du collège de déontologues :

- Madame Béatrice BOISSARD, maître de conférences de droit public, habilitée à diriger des recherches, directrice du Master 2 Saclay droit des contentieux publics, ancienne Première conseillère des juridictions administratives
- Monsieur Jean-Pierre CAMBY, professeur associé à l'université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, habilité à diriger les recherches, directeur adjoint honoraire des services de l'Assemblée nationale,
- Maître Thibaut ADELINE-DELVOLVÉ, avocat spécialisé en droit public et membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Versailles

ARTICLE 3 : DELEGUE à Monsieur le Président la désignation des membres du collège de déontologie des élus parmi les enseignants-chercheurs d'université, le corps des magistrats en activité ou à la retraite ou les avocats spécialisés en droit public et / ou expérimentés en déontologie en remplacement des référents désignés ci-dessus par suite de décès, démission ou toute autre cause ;

ARTICLE 4 : INSTALLE le collège de déontologues pour une durée de trois années à compter du 1er janvier 2024 ;

ARTICLE 5 : APPROUVE l'indemnisation des membres du collège selon les modalités détaillées ci-dessus ;

ARTICLE 6 : DÉCIDE de partager le collège de déontologues avec les communes membres volontaires et les syndicats ayant leur siège sur le territoire de l'agglomération qui sont invités, par délibération concordante, à approuver les modalités de fonctionnement du dispositif et notamment les modalités de participations financières ;

ARTICLE 7 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente délibération.

DELIBERATION N°2023-265 Modification des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat du Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R)

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : DESIGNE en qualité de membre délégué titulaire au sein du syndicat du bassin versant des 4 rivières sur le périmètre de la commune d'Abondant **Monsieur Jérôme DAIGREMONT** en remplacement de Monsieur Guy COENON ;
ARTICLE 2 : DESIGNE en qualité de membre délégué suppléant au sein du syndicat du bassin versant des 4 rivières sur le périmètre de la commune d'Abondant **Madame Pauline LOISY** en remplacement de Monsieur Etienne HERBEAUX.

DELIBERATION N°2023-266 Tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024.

DELIBERATION N°2023-267 Revalorisation des plafonds de remboursement des frais d'hébergement et de repas en cas de déplacements temporaires

Rapporteur : Caroline VABRE

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : AUTORISE le remboursement des frais d'hébergement et de repas dans la limite des montants susvisés et fixés par arrêté ministériel ;
ARTICLE 2 : APPLIQUE ce nouveau barème pour les missions réalisées à compter du 1er novembre 2023 ;
ARTICLE 3 : REND APPLICABLES AUTOMATIQUEMENT pour l'avenir les montants arrêtés par voie réglementaire.

DELIBERATION N°2023-268 Octroi des aides à l'immobilier d'entreprise à la SCI J. RAMOS intervenant pour le compte de la société COUVERTURE J. RAMOS

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'octroi d'une aide à l'immobilier à la SCI J. RAMOS, concernant le projet de construction et d'aménagement d'un bâtiment d'activités, situé sur la commune de Bû **;**
ARTICLE 2 : APPROUVE le montant du programme d'investissement retenu soit 224 945,32 € HT correspondant aux travaux nécessaires du site et qui doit servir de base de calcul à la subvention octroyée, ainsi que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, plafonné à 20 000 € sous forme de subvention, soit 8,89 % du programme retenu ;
ARTICLE 3 : APPROUVE le modèle de convention d'aide à l'investissement immobilier joint en annexe ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°2023-269 Avis sur les demandes de dérogation au repos dominical pour l'année 2024 pour les communes d'Anet, Dreux et Vernouillet

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
88 pour / 1 contre /1 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable à la dérogation du repos dominical des salariés dans les commerces de détail à visées alimentaires et non alimentaires, et les commerces de professions automobiles pour les communes d'Anet, de Dreux et de Vernouillet pour l'année 2024 suivant les dates proposées ;
ARTICLE 2 : RAPPELLE que cette dérogation bénéficiera à la branche commerciale dans son intégralité.
DELIBERATION N°2023-270 Avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire : Approbation et autorisation de signature

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire.

DELIBERATION N°2023-271 : Acquisition de la friche MANG à Vernouillet

Rapporteur : Frédéric GIROUX

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition du site MANG appartenant à la société GERARD MANG SAS, situé à Vernouillet et comprenant les parcelles cadastrées AV125, AV140, AV141, AV142, AV143, et AV144 représentant une superficie totale de 15 067 m², au prix de 800 000 € ;
ARTICLE 2 : DÉLÉGUE à Monsieur le Président ou son représentant la conclusion de l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents dans le respect du montant approuvé ci-dessus.

DELIBERATION N°2023-272 : Adhésion à l'Association Régionale Energie Climat et désignation du représentant de la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : ACCEPTE l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux à l'Association Régionale Energie Climat ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur Jean Bartier à représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans les instances de l'Association Régionale Energie Climat.

DELIBERATION N°2023-273 : Parc éolien de la Vallée du Roi à Boullay-Thierry et Villemeux-sur-Eure - Avis sur le projet

Rapporteur : Jean BARTIER

Détail des votes : ADOPTEE A LA MAJORITE
12 pour / 18 contres /39 abstentions / 21 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : PREND ACTE du dossier d'enquête publique ;
ARTICLE 2 : EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet

DELIBERATION N°2023-274 Validation de l'ajout de nouveaux produits locaux proposés en dépôt-vente à la boutique - Autorisation de signature de la nouvelle convention avec les producteurs

Rapporteur : Christelle MINARD

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs des produits boutique vendus par l'Office de tourisme tels que présentés ci-dessus **;**
ARTICLE 2 : APPROUVE la convention type de dépôt-vente ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président de l'Office de tourisme à lancer toutes les démarches relatives à la vente de ces nouveaux produits boutique et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°2023-275 : Assainissement : Approbation des pré-zonages eaux usées

Rapporteur : Pierre LEPORTIER

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de zonage eaux usées de 55 communes du territoire ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires pour la mise à l'évaluation environnementale auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise à l'enquête publique, et notamment la saisine du tribunal administratif pour demander la désignation d'un commissaire enquêteur et les publicités légales.

DELIBERATION N°2023-276 : Mise en place d'une convention de partenariat entre l'Éducation nationale et l'Atelier **à spectacle : Approbation et autorisation de signature de la convention**

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'Éducation nationale ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

DELIBERATION N°2023-277 Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'association Jazz en Réseau et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'Atelier à spectacle et des tarifs associés

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat entre l'Association Jazz en Réseau et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour l'Atelier à spectacle et les tarifs correspondants ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la mise en place et à l'exécution de cette convention de partenariat.

DELIBERATION N°2023-278 : Festival Pollen 2024 de l'Atelier à spectacle : fixation des participations financières des communes d'accueil des évènements et autorisation de signature des conventions d'organisation associées

Rapporteur : Damien STEPHO

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ARTICLE 1 : APPROUVE le principe de la participation financière des communes accueillantes du Festival Pollen 2024 de l'Atelier à Spectacle ;
ARTICLE 2 : FIXE les participations des communes d'accueil du Festival Pollen 2024 à un montant de 2 500 € TTC par spectacle ;
ARTICLE 3 : APPROUVE le modèle de convention d'organisation des événements annexé ;
ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à la mise en place de ce festival itinérant ;
ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les conventions d'organisation des événements avec chacune des communes concernées.

DELIBERATION N°2023-279 Compte-rendu des actes pris par le bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

Détail des votes : ADOPTEE A L'UNANIMITÉ
90 pour / 0 contre /0 abstention / 0 ne prend pas part au vote

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

PREND ACTE du compte-rendu des actes pris par le Président et par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire.

La fin de la séance est prononcée à 21 h 30

L'intégralité des délibérations est tenue à votre disposition au Service des assemblées.

Compte-rendu affiché le 06/12/2023



Le Président,
Gérard SOURISSEAU